

# Maîtres pour l'Habitat et la Mutualité

Contributed by Administrator  
Thursday, 06 September 2012  
Last Updated Saturday, 08 September 2012

## PROGRAMME DE CONSTRUCTION DE 1500 LOGEMENTS SOCIAUX COOPERATIFS AU CAMEROUN

### Contexte et justification du programme

Le logement social est un des grands défis que s'est donné le gouvernement camerounais pour répondre au besoin de logement de la population. Dans cette optique, les autorités publiques se sont engagées à construire 10 000 logements sociaux sur l'ensemble du territoire national.

Afin d'accompagner les efforts des pouvoirs publics, un accord de partenariat est en cours de négociation entre l'ONG ASSOAL, le MINH DU (Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain) et le Groupe des Maîtres pour l'Habitat et la Mutualité (GIC MAHAMUM) pour la réalisation de 1 500 logements sociaux, par le biais des coopératives d'habitat. dont 400 pour la ville de Yaoundé.

Télécharger la plaquette de présentation

Ce projet s'articule autour d'un dispositif particulier à savoir:

La conception en coopérative de modèles de logements adaptés à une demande sociale et respectant les normes de construction et d'urbanisme;

La mise en place d'un fonds rotatif;

La construction des logements sociaux en matériaux locaux et conventionnels: un projet de stabilité familiale.

### Objectif global

Faciliter l'accès des habitants des quartiers défavorisés à un logement décent, à faible coût et intégrant les services connexes adéquats. Notre offre de logement est donc une offre adaptée aux besoins et aux capacités financières de nos bénéficiaires.

Quels sont les services offerts ?

Conception des modèles de logements groupés

Appui à la structuration des coopératives et mutuelles d'habitat;

Aménagement des sites et construction des logements sociaux;

Appui au système de recouvrement des fonds

Qui peut et doit être intéressé par un logement?

-

Habitants de quartiers mal construits

-

Coopératives d'habitat

-

Fonctionnaires, salariés,

-

Travailleurs du secteur informel,

-

Commerçant et travailleur agricole

-

Administrations publiques et entreprises privées

Le fonctionnement du projet

L'engagement du coopérateur

Le demandeur devra adhérer à une coopérative d'habitat pour pouvoir bénéficier du logement social. Cette coopérative peut être structurée au sein de son entreprise. Dans le cas contraire, le coopérateur pourra directement adhérer à l'une des coopératives d'habitat proposées par le MAHAMUM.

-

Signer un contrat de réservation du logement familial

-

Verser une contribution de 20% du coût total du logement.

## Système d'acquisition-vente:

Sur une durée de 10 ans, le coopérateur, déjà installé dans son logement, devra verser des traites mensuelles calculées sur la base de son salaire afin de devenir propriétaire définitif.

Paiement différé: les échéances de paiement pourront être fixées par le coopérateur qui payera son logement sur une durée plus courte en 4 tranches de versement.

## L'engagement des partenaires

Facilité pour l'accès au foncier

Mise en place d'un fonds rotatif

Vlabilisation des sites

Taux d'intérêt préférentiel sur le crédit contracté

Réduction des taxes dans le processus de construction

Equipements de base

Patrons d'entreprises, soutenez les projets de logement de vos employés pour leur meilleur épanouissement et assurez une forte rentabilité de vos investissements ainsi que la stabilité régulière de vos agents de service.

## Comment devenir un propriétaire?

-  
Il vous suffit de vous rendre au MAHAMUM à l'adresse suivante: Mimboman Sapeur, face Socsuba BP: 5268 Yaoundé - Tél: 22 71 11 86, Email: mahamumgic@yahoo.fr, site web: [www.habitatcameroun.net](http://www.habitatcameroun.net)

-  
Remplir les questionnaires afin de procéder à l'étude de faisabilité de votre projet de logement groupé.

-  
Adhérer à une coopérative et payer vos droits

-  
Signer un contrat de réservation

## L'offre de logement social

- T3, individual, Type 1: Superficie bâtie 67,95 m<sup>2</sup> terrain 165 m<sup>2</sup> en brique de terre stabilisée

- Coût: 10 500 000 FCFA

- T4 individual, Type 1: Superficie bâtie 85 m<sup>2</sup> terrain 165 m<sup>2</sup> en dur, Coût: 14 500 000 FCFA

- T5 individual: Superficie bâtie 115 m<sup>2</sup> terrain 200 m<sup>2</sup>, Coût: 21 000 000 FCFA

- Duplex individual 160 m<sup>2</sup> terrain 250 m<sup>2</sup>, Coût: 26 400 000 FCFA

- T3 et T4 collectif en copropriété,

- superficie bâtie 90,65 m<sup>2</sup>

- Coût: 14 500 000

- superficie bâtie 96,95 m<sup>2</sup>

- Coût: 16 000 000 FCFA

Nos sites:

- Yaoundé: NKOLNKOUMOU, MIMBOMAN

- Douala village

-  
Bafoussam et d'autres sites en acquisition dans 20 localité

En partenariat avec: